



Association des Propriétaires de
Machinerie Lourde du Québec

Bulletin-Info

Juillet - août 2012
Volume 16, Numéro 4

Associations affiliées

APGQ

Association des propriétaires de
de grues du Québec



Association des
Propriétaires de
Pompes à
Béton du
Québec



REGROUPEMENT DES LOUEURS
DE VÉHICULES DU QUÉBEC

NOUVEAUX MEMBRES

Roy Excavation, Jean-Pierre

Membre # 1751
590, Notre-Dame
Saint-Hugues (Québec)
J0H 1N0
Tél. : 450-794-2409

Hutchins, Excavation Robert

Membre # 1752
2301, Principale Ouest
Magog (Québec)
J1X 0J4
Tél. : 819-843-9781

Allen Entrepreneur Général

Membre # 1753
118, rue de la Gare
St-Henri (Québec)
G0R 3E0
Tél. : 418-882-2277

NOUVELLES DE L'APMLQ



Le tournoi de golf des membres associés se tient cette année le vendredi 21 septembre 2012 au Club de golf Le Marthelinois à Trois-Rivières. Il reste encore quelques places pour former votre *foursome*.

Vous pouvez vous inscrire en ligne au apmlq.com/golf.



Le 47^e congrès annuel de l'APMLQ aura lieu les 26 et 27 avril 2013 au Manoir Richelieu dans Charlevoix sous le thème *Leaders dans une industrie en mouvement*. Vous pouvez réserver dès maintenant votre chambre en composant le 1 800 441-1414.

Veuillez préciser que votre démarche s'inscrit dans le cadre du congrès de l'APMLQ.

Dans ce numéro

- 1 Nouveaux membres
Nouvelles de l'APMLQ
- 2 Les corridors de sécurité
Rappel concernant
l'alcool au volant
- 3 Le RENA en bref
Transport hors-norme
- 4 Tournée de Camo-route
Résultats 2012 du BNQ

Téléphone : 418 650-1877
Sans frais : 1 800 268-7318
Télécopieur : 418 650-3361
Courriel : apmlq@videotron.ca

RETOUR À LA NORMALE POUR LES SERVICES DE LA CCQ



Commission
de la construction
du Québec

Après avoir connu quelques semaines de perturbation en raison d'un conflit de travail, la prestation de services de la Commission de construction du Québec (CCQ) reprendra le 20 août prochain.

Les services à la clientèle au comptoir et par téléphone seront de nouveau accessibles de même que la ligne réservée aux employeurs (1 877 973-5383). Vous pourrez également utiliser les services offerts en ligne par le biais du site Internet de la CCQ (ccq.org).



Sans frais: 800-363-0804
Tél.: 418-842-0804
Cell.: 819-371-4677
Télé.: 418-842-6093
Courriel: dgarneau@sebc.com

www.sebc.com

CHLORURE DE MAGNÉSIUM

David Garneau
Représentant des ventes

SEBCI INC.
375, boul. Alphonse-Deshaies
Bécancour (Québec)
Canada G9H 2Y7

APMLQ en ligne

Le nouveau site de l'association est en ligne : www.apmlq.com. Nous vous invitons à le visiter.

À noter, pour accéder à la liste des membres réguliers en format PDF, vous devez dorénavant entrer le mot de passe : apmlq.

NOUVELLES OBLIGATIONS DE CIRCULATION DANS LES CORRIDORS DE SÉCURITÉ

Depuis le 6 août 2012, de nouvelles dispositions s'appliquent relativement à la conduite d'un véhicule routier dans les corridors de sécurité (Move Over Law) à l'approche de véhicules d'urgence ou de véhicules routiers immobilisés aux abords des routes.



Le défaut de céder le passage à tout véhicule d'urgence (ex. ambulances, véhicules de polices ou d'incendie) dont les signaux lumineux ou sonores sont en marche et le défaut de ralentir ou de changer de voie à l'approche d'un véhicule* routier immobilisé et dont les feux clignotants ou pivotants ou le signal lumineux d'une flèche jaune sont actionnés deviendront des infractions qui ajouteront quatre points d'inaptitude et s'accompagnera d'une amende de 200 \$ à 300 \$.

De plus, dans le cadre de la politique d'évaluation PEVL (propriétaire et exploitant de véhicule lourd) et CVL (conducteur de véhicule lourd), trois points seront inscrits dans le dossier PEVL et CVL pour le non-respect de l'une ou l'autre de ces dispositions.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site suivant : CorridorDeSecurite.gouv.qc.ca.

RAPPEL CONCERNANT L'ALCOOL AU VOLANT

CHANGEMENTS EN VIGUEUR DEPUIS LE 30 JUIN 2012

Depuis le 30 juin 2012, le zéro alcool s'applique à toute personne qui conduit un autobus, un minibus ou un taxi, ou en a la garde ou le contrôle, et ce, quelque soit l'usage que vous en faites.



Pour les véhicules lourds*, il est dorénavant interdit d'avoir un taux d'alcoolémie supérieure à 50 mg d'alcool par 10 ml de sang (0,05) de conduire ou d'avoir la garde ou le contrôle d'un véhicule, et ce, peu importe l'usage que vous en faites.

Toute personne ayant dérogé aux nouvelles règles verra son permis de conduire suspendu immédiatement pour une période de 24 heures et l'agent de la paix pourra aussi procéder au remisage du véhicule lourd.

Veillez aussi noter que le dossier du conducteur de véhicule lourd qui contrevient à l'une ou l'autre de ces deux nouvelles interdictions alors qu'il exerce son métier est automatiquement transmis à la Commission des Transports du Québec.

Assurez-vous de bien informer vos conducteurs et de mettre en place les politiques appropriées au sein de vos entreprises. Pour en savoir plus, saag.gouv.qc.ca/prevention/nouvelles_mesures/index.php.

*Véhicules dont le poids nominal brut est de plus de 4,500 kilos, les dépanneuses et les véhicules qui transportent des matières dangereuses.

Franc succès du Plan Michelin

Plusieurs membres ont déjà profité du Plan Michelin pour acheter des pneus pour leurs camions ou pour leurs machineries.

Si vous souhaitez bénéficier d'une remise spéciale pour l'achat de pneus Michelin, BFGoodrich et Uniroyal ou pour le rechapage de pneus, contactez nous pour connaître les étapes à suivre ou visitez le site : apmlq.com/michelin.

REMORQUES LEWIS

499, chemin du Grand Rang
La Présentation, St-Hyacinthe (Québec)
J0H 1B0
Tel. : (450) 796-5656
Fax : (450) 796-5609
Sans frais : 1-877-796-5656
Info@remorqueslewis.com
<http://www.remorqueslewis.com>

Jacques Lewis
Président

PETITES REMORQUES
BENNES BASCULANTES
TÉLÉSCOPIQUES
SURBAISSÉES
FARDIERS

**REMORQUES
LEWIS**

LE RENA EN BREF

Depuis le 1^{er} juin 2012, le **Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** consigne les renseignements sur les entreprises inadmissibles aux contrats publics du gouvernement du Québec.



Dorénavant, une entreprise inscrite dans ce registre n'est plus autorisée à faire affaire avec les ministères, les organismes publics et les municipalités. D'ailleurs, à partir du moment de son inscription au RENA, une entreprise ne peut poursuivre l'exécution d'un contrat en cours, sauf si le gouvernement lui en autorise.

Le RENA a été créé dans le but de renforcer les actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public. Le gouvernement du Québec a notamment modifié la Loi sur les contrats des organismes publics et certaines lois du domaine municipal, afin de rendre inadmissibles aux contrats publics les entreprises qui ont été déclarées coupables de certaines infractions. Il s'agit d'infractions aux lois suivantes :

Il s'agit notamment d'infractions aux lois suivantes :

- *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1, 5e supplément);
- *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15);
- *Loi sur l'administration fiscale* (L.R.Q., c. A-6.002);
- *Loi concernant la taxe sur les carburants* (L.R.Q., c. T-1).

Aussi, les organismes qui accordent des contrats publics et les entrepreneurs qui souhaitent accorder un sous-contrat qui découle d'un contrat public doivent donc s'assurer qu'ils ne contracteront pas avec une entreprise inadmissible à ces contrats et dont le nom est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Si vous avez des sous-traitants, vous devez donc vérifier si ces entreprises sont inscrites sur le registre en le consultant à l'adresse suivante : rena.tresor.gouv.qc.ca.

INTERDICTION LE LUNDI 3 SEPTEMBRE 2012

Rappel important pour le transport hors-norme



Veuillez prendre note que conformément au *Règlement sur le permis spécial de circulation le transport hors-norme*, il est interdit de circuler les jours fériés.

Ainsi, comme la fête du Travail approche à grands pas, nous vous rappelons que le lundi 3 septembre, le transport hors-norme est défendu.

LOUIS PARISEAULT C.d'A.Ass.
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x231 f 514 374-2923
lpariseault@gaudreaudemers.com

BENOIT ST-GERMAIN C.d'A.Ass. PAA CRM
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES
t 514 374-9944 x238 f 514 374-2923
bst-germain@gaudreaudemers.com

5045, boul. Jean-Talon Est, bureau 201
Saint-Léonard QC H1S 0B6
gaudreaudemers.com

**Gaudreau
Demers**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

Services-conseils de l'APMLQ

Tous les membres ont accès au service-conseil personnalisé de l'APMLQ sur toute question d'intérêt.

Parmi les services offerts, il y a le conseil et le support personnalisés dans la gestion de la Loi 430, l'accompagnement dans les démarches auprès de la SAAQ ou de la CTQ et l'assistance aux membres dans leurs plaintes à la CCQ, à la RBQ ou à Revenu Québec. N'hésitez pas à nous contacter.

TOURNÉE DE CONSULTATION SUR LE TRANSPORT ROUTIER DE CAMO-ROUTE

Camo-route a publié en janvier 2012 un diagnostic de la main-d'œuvre des secteurs du transport routier de personnes et de marchandises.

Il cherche maintenant à approfondir les données issues de ses diagnostics en effectuant une tournée des 17 régions administratives du Québec et rencontrer, entre autres, les entreprises du transport routier de personnes et de marchandises ainsi que les propriétaires-exploitants de véhicules lourds.

Sous forme déjeuner-causerie, la consultation prendra la forme d'un atelier auquel vous êtes conviés. Cette rencontre permettra de connaître le portrait de la région, d'accompagner les entreprises dans leurs démarches face aux problématiques de main-d'oeuvre et de développer un plan d'action spécifique à la région pour combler les besoins des entreprises en termes de formation et de main-d'oeuvre. Camo-route pourra ainsi développer les moyens et outils nécessaires pour aider les secteurs du transport de personnes et de marchandises, qui sont tout autant prioritaires.



Pour plus d'information : 514 593-5811 ou 1 866 927-6883, info@camo-route.com. Le calendrier complet est disponible sur le site suivant : camo-route.com

CALENDRIER DE LA TOURNÉE JUSQU'À LA MI-NOVEMBRE

Capitale-Nationale

28 août 2012 : Malbaie

29 août 2012 : Charlesbourg

Saguenay-Lac-Saint-Jean

4 septembre 2012 : Chicoutimi

5 septembre 2012 : Dolbeau-Mistassini

Mauricie

10 septembre 2012 : Trois-Rivières

11 septembre 2012 : La Tuque

Lanaudière

2 octobre 2012 : Saint-Michel-des-Saints

3 octobre 2012 : Joliette

Centre-du-Québec

9 octobre 2012 : Drummondville

Estrie

10 octobre 2012 : Magog

Montréal

18 octobre 2012 : Montréal

Montérégie

19 octobre 2012 : Saint-Jean-sur-Richelieu

1^{er} novembre 2012 : Saint-Hyacinthe

15 novembre 2012 : Valleyfield

Outaouais

13 novembre 2012 : Gatineau

RÉSULTATS 2012 DE L'ANALYSE DE LA PIERRE À CHAUX



Les résultats de l'analyse du Bureau de la normalisation du Québec conformément au protocole de certification sur la pierre à chaux naturelle (BNQ 0419-900/2011, article 5.10) sont maintenant disponibles.

Le document est accessible en format PDF à l'adresse suivante : amplq.com/bnq2012. Le tableau présente les résultats des analyses des pierres à chaux faites à la suite de la visite des producteurs de pierre à chaux en mai et en juin 2012.

Pour tous vos besoins d'assurance

Assurance des entreprises

Frédérique Chevalier

Cautionnement

Diane Lemay

À votre service partout au Québec

1 800 361-8715

PRENEZ DE L'ASSURANCE



dpm.ca

Équipements à vendre

Camions 10 roues et 12 roues (Mack, Sterling et Western Star), pelles mécaniques, chargeuse sur roue, boteur (bull), niveleuse, compacteur, tamiseur hydraulique et équipements de déneigement.

Pour plus d'information, contactez Fernand Boilard de Normandin (Lac-Saint-Jean) au 418 274-4714 ou consultez la liste complète à l'adresse suivante amplq.com/boilard.